

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1917**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition, à titre gratuit, de plusieurs parcelles et volumes situés rue Desaix, boulevard Vivier Merle, rues Garibaldi, du Lac, place de Milan et appartenant à la SERL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1917**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de plusieurs parcelles et volumes situés rue Desaix, boulevard Vivier Merle, rues Garibaldi, du Lac, place de Milan et appartenant à la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté préfectoral n° 667-79 du 30 août 1979, a été créée la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Lyon Part-Dieu gare, qui a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de la construction de la gare de la Part-Dieu et de ses annexes, de bâtiments à usage de services, bureaux et logements.

Suivant le traité intervenu en juin 1980 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), il a été confié à la SERL la réalisation de la ZAC Lyon Part-Dieu gare.

Par arrêté préfectoral n° 51-81 du 28 janvier 1981, le traité de concession et le cahier des charges ont été approuvés.

Dans le cadre des régularisations foncières à opérer pour la liquidation de la dite ZAC, la SERL s'engage à céder gratuitement à la Communauté urbaine de Lyon :

- les parcelles cadastrales suivantes :

- . section AR n° 21 : rue Desaix,
- . section AR n° 22 : rue Garibaldi,
- . section AR n° 16 : rue du Lac,
- . section AS n° 146 : rue du Lac,

- les volumes suivants dépendant de l'ensemble immobilier figurant au cadastre sous les n° 86, 87, 5, 65, 69, 70 de la section AR : boulevard Vivier Merle à Lyon 3° :

- . n° 2 : tréfonds au-dessus et au-dessous du métropolitain,
- . n° 4 : tréfonds, trémie Brotteaux-Servient, esplanade Vivier Merle sous-sol et niveau 1,
- . n° 102 : rue de Bonnel et trémie, mur de la trémie, sous parvis Vivier Merle,

- les volumes suivants dépendant de l'ensemble immobilier figurant au cadastre sous les n° 229, 230 et 257 de la section EM : place de Milan à Lyon 3° :

- . n° 5 (EM 229) : espace extérieur, niveau rez-de-chaussée et entresol,
- . n° 6 (EM 229) : tréfonds de la voie d'accès des véhicules,
- . n° 7 (EM 229) : espace extérieur niveaux sous-sol à entresol et tréfonds,
- . n° 8 (EM 229) : espace extérieur niveaux sous-sol à entresol et tréfonds,
- . n° 7 (EM 230) : rampe d'accès,
- . n° 8 (EM 230) : espace extérieur niveaux sous-sol à mezzanine et tréfonds,
- . n° 9 (EM 230) : espace extérieur niveaux sous-sol à mezzanine et tréfonds,

- . n° 1 (EM 257) : rampe,
- . n° 2 (EM 257) : ventilation,
- . n° 3 (EM 257) : espaces extérieurs, tréfonds et élévation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit :

- des parcelles cadastrées AR n° 21, 22, 16 et 146,

- des volumes n° 2, 4, 102, 5 (EM 229), 6 (EM 229), 7 (EM 229), 8 (EM 229), 7 (EM 230), 8 (EM 230), 9 (EM 230), 1 (EM 257), 2 (EM 257) et 3 (EM 257),

le tout situé rues Desaix, boulevard Vivier Merle, rues Garibaldi, du Lac, place de Milan à Lyon 3° et appartenant à la SERL, dans le cadre de la clôture de la ZAC Lyon Part-Dieu gare.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0258.

Ces acquisitions gratuites feront l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 et en recettes : compte 132 800 - fonction 824.

4° - Le montant de 3 000 € à payer, au titre des frais estimés d'actes notariés, sera prélevé sur les crédits à inscrire - exercice 2011 - compte 211 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.